

20 -06- 1984

[REDACTED]

15.237/II/PF

Monsieur le Secrétaire général,

En sa séance du 24 mai 1984 la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.) siégeant sections réunies, a consacré un examen à votre plainte du 26.10.1983, réf. LLC article 39/050, concernant le changement de langue lors du traitement des dossiers.

Cette plainte porte sur le fait que pour un dossier concernant une affaire localisée à Liège, un document n° IF5/VTX/0112 du 29.6.1983 a été rédigé en néerlandais.

Le 27/2/1984, le Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, a communiqué les renseignements suivants à ce sujet :

"La Confédération des professions immobilières de Belgique, A.S.B.L., a adressé une lettre en néerlandais à l'adresse privée de M. DE CROO, Ministre des Communications et des P.T.T. Cette lettre l'invitait à leur Congrès annuel qui se tiendrait à Liège. Le Cabinet du Ministre a transmis cette lettre, accompagnée d'une note N, à la Régie-T.T. Au sein de la R.T.T., l'affaire a été traitée en français, mais une réponse a été envoyée à la C.P.I. en néerlandais, conformément à l'article 41, § 1".

La C.P.C.L. constate que la R.T.T., en tant que service central au sens de l'article 39 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par A.R. du 18 juillet 1966 (L.L.C.) a traité, à juste titre, l'affaire en français en service intérieur, conformément à l'article 39, § 1 des L.L.C., qui renvoie à l'article 17, § 1, A, 1° des L.L.C., vu que l'affaire était localisée en région de langue française. La R.T.T. a également à juste titre, envoyé une réponse en néerlandais à l'A.S.B.L. concernée, ce conformément à l'article 41, § 1 des L.L.C., vu que cette dernière avait écrit à la R.T.T. en néerlandais.

Par les motifs précités, la C.P.C.L. déclare la plainte recevable mais non-fondée.

Le présent avis est envoyé au Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président,

